Savoir nager

Dossier d'inscription aux leçons de natation collectives

Vacances d'été 2023

MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Fonctionnement :

- Les leçons collectives de natation sont réservées en priorité aux résidents marcquois.

- Les leçons sont réservées en priorité aux nouvelles inscriptions.

- L'inscription est prise en compte pour **une durée minimale de quinze jours**

Piscine Municipale de MARCQ-EN-BAROEUL
Leçons de natation collectives - été 2023
102, rue de la Briqueterie
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

- Les tests se dérouleront du 26 juin au 30 juin de 17h à 18h le lundi, mardi, jeudi, vendredi et le mercredi de 9h à 11h30 et de 15h à 17h et de 17h30 à 18h30.

- Le règlement se fait lors de l'inscription de l'enfant, soit en **espèces**, soit par **chèque vacance, soit par chèque** à l'ordre de « **Régie Piscine Marcq-en-Baroeul** »
ou par **carte bleue** auprès de l'hôtesse de caisse.

- Tout dossier d'inscription non correctement rempli pourra être considéré comme nul.
- «Attention si votre enfant est en possession d'une carte «plus de Marcq», veuillez la présenter lors de l'inscription pour y enregistrer l'abonnement leçon».

Document à fournir pour l'inscription :

- Le dossier d'inscription complété et signé,

- Une attestation de moins de 3 mois du médecin traitant précisant :
« aucune contre indication à la pratique de la natation ».

- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant,

- Une photographie d'identité de l'enfant agrafée à ce dossier.

Programme des leçons collectives - vacances d'été :

1 leçon par jour
Prix de la leçon : 7 €
Durée du cour : ½ heure
Âge requis : 6 ans
4 leçons par semaine (les mardis, mercredis, jeudis et vendredis)
pour une durée de 2 semaines minimum.

Juillet 2023

Les matins :

Horaires	Niveaux	Noms des Maîtres Nageurs
10h15/10h45	Débutant	Alix GHESQUIERE
10h45/11h15	Familiarisé	Robert CASTERMANT
11h15/11h45	Perfectionnement	Hallot THOMAS

Les soirs :

Horaires	Niveaux	Noms des Maîtres Nageurs
17h45/18h15	Débutant	Hallot THOMAS
18h15/18h45	Familiarisé	Alix GHESQUIERE
18h45/19h15	Perfectionnement	Robert CASTERMANT

Août 2023

Les matins :

Horaires	Niveaux	Noms des Maîtres Nageurs
10h15/10h45	Débutant	Gérald BRICE
10h45/11h15	Familiarisé	Gérald BRICE
11h15/11h45	Perfectionnement	Stéphane POYE

Les soirs :

Horaires	Niveaux	Noms des Maîtres Nageurs
17h45/18h15	Débutant	Gérald BRICE
18h15/18h45	Familiarisé	Stéphane POYE
18h45/19h15	Perfectionnement	Gérald BRICE

Dossier d'inscription aux leçons de natation collectives d'été

Piscine Municipale

Photo d'identité agrafée de l'enfant

Je soussigné(e), M/Mme .....

Demeurant à .....

Demande la pré-inscription de l'enfant .....

En qualité de .....

Âge de l'enfant : .....

Niveau en natation (préciser s'il a déjà effectué des leçons, le lieu, et le nom du maître nageur) :

.....

.....

.....

.....

.....

Aux leçons de natation collectives suivantes (indiquer les dates et horaires souhaités) :

-1ère semaine : du……au……à .....

-2ème semaine : du……au……..à .....

-3ème semaine : du……au……..à.....

-4ème semaine : du……au……..à.....

Renseignements concernant l'enfant :

Nom : .....
Prénom : .....
Âge : .....
Date de naissance : ..... / ..... / .....
Lieu de naissance : .....
Adresse : .....
Ecole fréquentée : .....
Nom et téléphone du médecin traitant : .....

.....

Assurance responsabilité civile (coordonnées) :

.....

.....

Personnes à contacter en cas d'urgence :

Téléphone 1 : père...../mère.....
Téléphone 2 : .....
Courriel : .....
Courriel : .....

Renseignements concernant les parents ou le tuteur :

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....

.....

.....

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....

.....

Autorisation parentale :

Je soussigné(e) , ...

en qualité de ..... , prend acte et valide les éléments suivants :

- L'enfant se présentera à l'accueil avant chaque leçon muni de son badge d'accès (en cas d'oubli du badge, l'enfant ne pourra pas accéder aux bassins)

- L'enfant sera confié au maître nageur responsable du groupe après validation de l'entrée,

- J'autorise le responsable de la piscine municipale à prendre, le cas échéant, toute mesure en cas d'urgence (appel des secours, médecin…) rendue nécessaire par l'état de santé de l'enfant,

- En cas d'annulation de la leçon selon les conditions générales, me prévenir aux numéros de téléphone suivants (préciser au moins un téléphone fixe si possible) :

- .....
- .....
- .....

- J'atteste avoir pris connaissance du **règlement intérieur** et accepte les conditions générales.

Nom/Prénom : .....

Date : .....

Signature précedée de la mention « lu et accepté » :

Conditions générales :

Objet :

Les présentes conditions générales ont pour objet de fixer les termes et conditions dans lesquelles la Ville de MARCQ-EN-BARŒUL organise les leçons collectives de natation, à la Piscine Municipale, 102 rue de la Briqueterie, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL.

Descriptif et accès aux activités :

Les activités :

Les activités de leçons collectives de natation sont proposées durant les vacances d'été 2023 : du **04 Juillet au 25 Août 2023.**

Programme des activités Voir annexe.

Accès au site et aux activités :

L'usager devra, pour entrer dans le site et avoir accès aux activités, être porteur de la **carte de leçons collectives** en cours de validité.
Pour bénéficier de cette carte, l'usager devra :
- Avoir complété, accepté et signé le dossier de pré-inscription.
- Avoir fourni une attestation de moins de 3 mois du médecin précisant : **« aucune contre indication à la pratique de la natation »,**
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'enfant,
- Avoir fourni une photo d'identité de l'enfant agrafée à ce dossier,
- Avoir été contacté par un Maître Nageur Sauveteur de la piscine municipale pour la confirmation de l'inscription .
- S'être acquitté du paiement de la carte de cours auprès des hôtesses de caisse de la piscine municipale.
- L'accès aux vestiaires se fera 10mn avant le début du cours.

Annulation de l'activité :

Les usagers sont informés que certaines séances pourront être ponctuellement annulées par la Ville, et ce notamment :
- en cas de fermeture exceptionnelle de la piscine municipale, notamment pour des raisons de sécurité d'entretien (hors fermeture obligatoire pour vidange).
- en cas d'indisponnibilité exceptionnelle des installations de la piscine municipale,
- en cas d'absence du responsable de groupe.

En cas d'annulation d'une séance, la Ville veillera, dans la mesure du possible, à informer les usagers, notamment par voie d'affichage, et par mail (ou appel téléphonique le cas échéant). Un créneau supplémentaire sera alors proposé à l'usager.

Règlement intérieur de la piscine municipale :

La leçon de natation collective est soumise au respect par les usagers du règlement intérieur de l'établissement, affiché dans le hall d'entrée de la piscine municipale.
Les usagers reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement intérieur à la signature du dossier de pré-inscription et s'engagent à le respecter en tous points à l'occasion de la pratique de l'activité.

Piscine Municipale
102 Rue de la Briquetterie
59700 MARCQ-EN-BAROEUL
Tél. : 03 20 72 49 21

@villedemarcq

marcq-en-baroeul.org